

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 janvier 2025 à 18 heures 00
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil municipal du 18 novembre 2024, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h05.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération création d'un emploi d'adjoint technique**
2. **Délibération mise en place de travaux de restauration des habitats favorables au Damier de Godart**
3. **Délibération approuvant le choix du maître d'œuvre par la SPL Perpignan Méditerranée pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM**
4. **Travaux plan d'eau**
5. **Devis nouvelle formule logiciel de comptabilité JVS Mairistem**
6. **Questions diverses (Dates d'intervention du CAT de Sournia, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance, Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence.

1. Délibération création d'un emploi d'adjoint technique

Le Maire rappelle aux membres du Conseil, que lors de la séance du 18 novembre 2024, il avait été décidé que la commune devait se rapprocher du centre de gestion pour mettre en place le nouveau contrat de travail de l'employé communal.

Il présente les différentes possibilités qui nous ont été proposées par le centre de gestion. Après débat, les membres du Conseil décident d'opter pour un CDD à raison de 10h hebdomadaires ou à défaut, d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Délibération mise en place de travaux de restauration des habitats favorables au Damier de Godart

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil le nouveau projet du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et du Groupe Ornithologique du Roussillon, qui consiste à mettre en place des travaux de restauration des habitats favorables au Damier de Godart sur la parcelle communale A001.

Il rappelle qu'une convention de partenariat entre la commune et ces deux organismes est déjà existante. Après lecture de la délibération, les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

3. Délibération approuvant le choix du maître d'œuvre par la SPL Perpignan Méditerranée pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM

Le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation de l'ancien bâtiment HLM et les informe de son avancement.

Il présente aux membres présents le choix de la SPL concernant l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre. Un seul architecte a répondu à l'offre.

Après analyse de la proposition et du plan de financement prévisionnel, les membres du Conseil décident de reporter la délibération et de solliciter l'architecte voire également la SPL pour une réunion d'information afin d'obtenir plus de détails sur le projet.

4. Travaux plan d'eau

Un dossier de demande de subvention avait été déposé au titre du Fonds vert pour la remise en état du bassin DFCI. Celle-ci nous a été accordée pour un montant de 16 000€.

Toutefois, le Maire souhaite effectuer une demande comparative de devis concernant l'application de résine pour l'étanchéité du bassin.

5. Devis nouvelle formule logiciel de comptabilité JVS Mairistem

La société JVS Mairistem qui gère notre logiciel de comptabilité, nous a transmis une proposition financière pour la mise en place d'une nouvelle version de notre logiciel qui va devenir obsolète.

Après présentation de celle-ci, les membres du Conseil autorise le Maire à signer cette proposition.

6. Questions diverses (Dates d'intervention du CAT de Sournia, ...)

▪ Convention SDIS saison estivale 2025

Comme chaque année, le SDIS nous a transmis un projet de convention pour la mise à disposition d'un maître-nageur pour la saison 2025. La convention sera signée par le Maire qui précisera que celle-ci peut être annulée en cas d'impossibilité d'ouvrir le plan d'eau à la baignade en raison de la sécheresse.

▪ Vente parcelles communales

Le Maire informe les membres du Conseil que Mme ANGUILA a sollicité la commune pour acquérir une partie des parcelles communales qui jouxtent son habitation dans un rayon de 50 mètres. Les membres du Conseil émettent un avis favorable à cette demande et les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet vont être effectuées.

▪ Cérémonie du 08 mai

Monsieur Pierre LAPRAYE, Président du Souvenir français, rendra hommage aux anciens combattants le 08 mai prochain aux monuments aux morts de Fosse à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h15.

